

Signataire: Skender Salihi

Date de dépôt : 29 avril 2024

Question écrite urgente

Quelles sont les exigences en matière de permis de travail pour les ASP, à Genève ?

Je me permets de vous contacter en tant que membre du Grand Conseil, à Genève, concernant une question importante relative aux conditions d'engagement des agents/agentes de sécurité publique armés (ASP).

J'ai récemment été informé du fait que certaines personnes qui travaillent dans ce domaine pourraient ne pas remplir les conditions requises en matière de nationalité ou de permis de travail.

A cet égard, je souhaiterais obtenir un éclaircissement sur les conditions spécifiques d'engagement des ASP, à Genève, notamment en ce qui concerne les types de permis de travail autorisés.

Dès lors, je vous remercie d'avance des réponses que vous apporterez aux questions suivantes :

- Quels sont les critères précis en matière de nationalité ou de permis de travail que les ASP doivent remplir pour être employés légalement à Genève ?
- Est-il possible pour des personnes détenant un permis G de travailler en tant qu'ASP, à Genève, ou existe-t-il des restrictions spécifiques à ce sujet?
- Quelles sont les mesures prises par les autorités compétentes pour garantir que les ASP recrutés respectent les exigences légales en matière de permis de travail et de nationalité?